

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 7 du 16 février 2017

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte 3

DÉCISION N° 500112/DEF/EMAT/CAB

relative au parrainage d'une unité opérationnelle des forces de l'armée de terre.

Du 5 janvier 2017

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *cabinet*.

DÉCISION N° 500112/DEF/EMAT/CAB relative au parrainage d'une unité opérationnelle des forces de l'armée de terre.

Du 5 janvier 2017

NOR D E F T 1 7 5 0 0 0 8 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 563.1.2.1

Référence de publication : BOC n° 7 du 16 février 2017, texte 3.

Le ministre de la défense,

Vu le protocole de partenariat du 26 juin 2001 ⁽¹⁾ ;

Vu la lettre du délégué général de l'association des villes marraines du 13 décembre 2016,

Décide :

Le parrainage du 1^{er} régiment d'infanterie de marine par la ville de Royan (Charente-Maritime) est agréé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,
chef d'état-major de l'armée de terre,*

Jean-Pierre BOSSER.

(1) n.i. BO.